

PROCES VERBAL du compte-rendu

du Conseil Municipal de Tiranges

Séance du 13 juin 2025

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis le 13 juin 2025 sous la présidence de Christian COLLANGE, Maire.

Sont présents : Christian COLLANGE, Thierry CHARRIAL, René GRANGER, Didier MARNHIER, Marie-Paule DIAZ, Laurent MORIN, Cédric CHAPUIS.

Excusés : Emmanuelle BREUYRE, pouvoir à Christian COLLANGE
Luc SKRZYNSKI, pouvoir à Laurent MORIN
Sandrine MERLE, pouvoir à Thierry CHARRIAL

Absente, non excusée : Charlotte GARNIER

Secrétaire de séance : Marie-Paule DIAZ

En ouverture de séance, lecture par Murielle BOUILLON, secrétaire de mairie, du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2025.

Aucune observation n'étant faite, ce PV est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal.

1) Transfert de la compétence eaux pluviales à la CCMVR :

La Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron a pris la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1^{er} janvier 2025. Le linéaire de réseaux d'eaux pluviales de la commune de Tiranges est évalué à 1 200ml. L'évaluation des charges de fonctionnement liées aux équipements réseaux est estimée à 222€ en moyenne annuelle pour la commune et l'évaluation du coût annualisé des équipements (longueur de réseaux) représente une charge annuelle de 2 188,80€ pour une durée d'utilisation retenue de 175 ans pour les réseaux.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a établi le 15 avril 2025 un rapport sur le transfert de compétence et de charges à chacune des communes de l'EPCI. Pour Tiranges, le montant global des charges transférées est de 2 411€ annuel. Tout transfert de charge doit s'accompagner d'un transfert de ressources équivalentes ; la somme de 2 411€ sera retenue par la CCMVR sur le versement des attributions de compensation à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le rapport d'évaluation établi le 15 avril 2025 par la CLECT.
- Autorise Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente et signer les documents s'y rapportant.

2) Détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein des Conseils Communautaires :

Le Maire informe qu'en application de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales et dans la perspective des élections municipales de 2026, les organes délibérants doivent faire l'objet d'une recomposition l'année précédent celle des conseils municipaux et fixer le nombre de sièges des Conseillers Communautaires et leur répartition entre les communes membres. Deux hypothèses sont prévues pour fixer le nombre de sièges des Conseillers Communautaires :

- Soit une recomposition en application du droit commun, fixé par l'article L. 5211-6-1.
- Soit une recomposition en fonction d'un accord local

Les Conseillers Municipaux doivent délibérer avant le 31 août 2025.

La majorité des maires des communes membres de la CCMVR semblait favorable à un accord local défini, cependant un récent désaccord de grosses communes impose de nouvelles négociations. De ce fait, Le Maire propose au Conseil Municipal de retirer de l'ordre ce sujet en attendant de nouvelles propositions.

2 Bis) Marché de voirie 2025 :

La société Roger Martin (ex entreprise Moulin) a été retenue, suite à l'appel d'offres organisé par la Communauté de Communes, pour le marché de voirie de la Grange du Fieu, Gervais, l'Impasse des Sabotiers, le délaissé Le Sablat.

Pour ce marché d'un montant de 170 215€ HT diverses subventions sont accordées :

- De l'Etat : une Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux à hauteur de 20,07% du montant HT.
- Du Département : 26 000€ du CAP 43 (appel à projet 2024).
- Une subvention de 7 432€ au titre des amendes de police.
- 20 000€ (dernière tranche de fonds de concours « Projets structurants » de la Communauté de Communes)

L'ensemble des subventions finance 52% du montant du marché de voirie.

3) Projet vestiaires du foot :

Le Maire fait part au Conseil de l'avancée du dossier « construction des vestiaires du foot ». Des aides financières ont été sollicitées auprès de l'Agence Nationale du Sport et auprès de la Région. Le Conseil Municipal autorise Le Maire à faire toutes les démarches pour obtenir une subvention au titre du Fond d'Aide au Football Amateurs (FAFA).

L'attribution des marchés et le commencement des travaux seront effectifs seulement après l'obtention de l'accusé de dépôt de demande de subventions auprès des partenaires financiers (Région, ANS, FAFA).

4) Adhésion SACEM :

Un accord conclu entre la SACEM et l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité permet aux communes de bénéficier d'un forfait annuel concernant les droits d'auteurs à verser à la SACEM lors de diffusions musicales pour diverses fêtes locales.

La commune peut mandater une association pour l'organisation d'une manifestation (fête locale ou fête à caractère sociale).

Le Conseil Municipal décide de prendre un forfait annuel pour l'organisation de 6 évènements annuels pour un coût de 256,95€ (SACEM) + 167€ (SPRE) soit un montant total de 423,95€.

5) Questions diverses :

- L'alarme de l'Agence Postale Communale étant défectueuse, un contrat pour un système de détection intrusion a été signé suite à plusieurs consultations avec la société SPARA PROTECTION pour un montant de 55,31€ TTC/mois comprenant la fourniture du matériel, sa maintenance et la télésurveillance.
- La société CONDAMIN a été retenue pour le marché balayage organisé par la CCMVR. A partir de cette année les communes doivent prendre en charge cette prestation à raison de 700€ la journée.
- Les tuiles du four à pain de Pravel seront changées dans le mois d'août par des bénévoles du village ; la Communauté de Communes a accordé une aide à hauteur de 50% par un Fonds de Concours « aide au petit patrimoine ». La croix du village de Cerces a également été restaurée, bénéficiant également du même Fonds de Concours CCMVR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire

Christian COLLANGE